

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 28 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Farida REBOUH à Jocelyn BUREAU, Myriam GANDOLPHE à Jocelyn GENDEK, Joao DE OLIVEIRA à Laurent FOUILLOUX, Mohamed HARIZ à Léa MARIÉ, Newroz CALHAN à Eric COUVEZ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie GRENIER

DÉLIBÉRATION : 2023-022

OBJET : DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION

DÉLIBÉRATION : 2023-022
SERVICE : DIRECTION DES RESSOURCES STRATÉGIQUES

OBJET : DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Dans le cadre de la réforme fiscale, et conformément aux articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition de 2022 en 2023, soit les taux des deux taxes foncières et le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :

TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

- Taux 2022 27,63 %
- Taux 2023 0 % (supprimé suite à la réforme fiscale)

TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS A L'HABITATION PRINCIPALE

- Taux 2022 27,63 %
- Taux 2023 27,63 %

TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

- Taux 2022 39,32 %
- Taux 2023 39,32 %

TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI

- Taux 2022 110,10 %
- Taux 2023 110,10 %

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

33 voix POUR

10 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 03/04/2023

La secrétaire de séance

Le Maire

Virginie GRENIER

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 06 avril 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 06 avril 2023